

FIBA SAS
7 avenue de l'Europe
67300 SCHILTIGHEIM

Jean FOLTZER
151 avenue Aristide Briand
68200 MULHOUSE

ECA NEXIA
37 rue Elsa Triolet
21000 DIJON

RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2023

POULAILLON SA
8 rue du Luxembourg
68310 WITTELSHEIM

* * *

POULAILLON SA
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2023

Aux actionnaires de la société POULAILLON,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société POULAILLON relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 30 septembre 2023 s'établit à 14 103 018 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés pour être ramenés à leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des flux de trésorerie et les perspectives de rentabilité des activités concernées, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 30 janvier 2024, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim, Mulhouse et Dijon, le 30 janvier 2024

Les Commissaires aux Comptes

FIBA SAS
Renaud PFLIEGER



Jean FOLTZER



ECA NEXIA
Philippe FERNANDES



Bilan actif

		30/09/2023			30/09/2022
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement	320 220,00	320 220,00		5 854,78
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	773 229,86	128 709,97	644 519,89	505 869,00
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				172 600,00
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	69 558,53	22 633,55	46 924,98	9 855,75
	Autres immobilisations corporelles	188 799,40	151 976,00	36 823,40	42 030,60
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	19 103 017,52	5 000 000,00	14 103 017,52	13 979 519,52	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	266 000,00		266 000,00	267 100,00	
	TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	20 720 825,31	5 623 539,52	15 097 285,79	14 982 829,65
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production (biens et services)				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES				
	Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)	1 968 162,43		1 968 162,43	1 879 372,57
	Autres créances	14 209 494,07	4 415 000,00	9 794 494,07	9 817 974,54
	Capital souscrit appelé non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE					
DISPONIBILITÉS	1 366 491,11		1 366 491,11	2 666 541,28	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	63 485,39		63 485,39	44 915,35	
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	17 607 633,00	4 415 000,00	13 192 633,00	14 408 803,74
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Écarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		38 328 458,31	10 038 539,52	28 289 918,79	29 391 633,39

Bilan passif

		30/09/2023	30/09/2022
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	5 111 119,00	5 111 119,00
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	10 034 945,88	10 034 945,88
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale	511 111,90	511 111,90
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves	1 000 000,00	1 000 000,00
	Report à nouveau	748 200,39	880 767,34
Résultat de l'exercice	1 703 262,87	-132 566,95	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	19 108 640,04	17 405 377,17
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)		
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL PROVISIONS (II)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 104 751,73	2 629 681,34
	Emprunts et dettes financières divers	4 983 540,23	7 964 152,30
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	186 960,72	69 230,99
	Dettes fiscales et sociales	1 808 540,61	1 130 705,60
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 364,80	26 959,00
	Autres dettes	93 226,46	165 526,99
	Produits constatés d'avance	1 894,20	
	TOTAL DETTES (III)	9 181 278,75	11 986 256,22
	Écarts de conversion passif (IV)		
	TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)	28 289 918,79	29 391 633,39

Compte de résultat

(1/2)

		30/09/2023 (12 mois)	30/09/2022 (12 mois)
		Net	Net
PRODUITS D'EXPLOITATION	Vente de marchandises		
	Production vendue (biens et services)	6 008 910,30	6 261 391,34
	MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	6 008 910,30	6 261 391,34
	Production stockée		
	Production immobilisée		27 600,00
	Subventions d'exploitation	48 666,62	54 244,48
	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	43 844,71	52 360,15
	Autres produits	753 709,34	697 009,15
	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	6 855 130,97	7 092 605,12
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	2 929,60	2 351,74
	Variation des stocks de marchandises		
	Achats de matière première et autres approvisionnements	5 372,88	2 077,50
	Variation des stocks de matières premières, fournitures et autres approvisionnements		
	Autres achats et charges externes	2 014 831,60	2 307 518,70
	Impôts, taxes, et versements assimilés	94 588,79	116 689,94
	Salaires et traitements	1 989 946,04	1 901 748,43
	Charges sociales	771 862,50	772 178,98
	Dotations aux amortissements et aux provisions (charges d'exploitation)	83 459,80	80 241,85
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
	Sur actif circulant : dotation aux provisions	1 550 000,00	1 790 000,00
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		
	Autres charges	12 106,75	12 303,38
	TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	6 525 097,96	6 985 110,52
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		330 033,01	107 494,60
QUOTES-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
PRODUITS FINANCIERS	De participations	1 982 245,51	452 580,49
	D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		269,17
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	1 982 245,51	452 849,66
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements et aux provisions (charges financières)		
	Intérêts et charges assimilées	46 661,26	64 637,86
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	46 661,26	64 637,86
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		1 935 584,25	388 211,80

Compte de résultat

(2/2)

		30/09/2023 (12 mois)	30/09/2022 (12 mois)
		Net	Net
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I - II + III - IV + V - VI)		2 265 617,26	495 706,40
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	3 941	86 562
	Sur opérations en capital	88 000	38 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		91 941	124 562
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	5 676	124 322
	Sur opérations en capital	51 315	7 183
	Dotations aux amortissements et aux provisions (charges exceptionnelles)		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		56 991	131 505
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		34 950,61	-6 943,35
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)		597 305,00	621 330,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		8 929 317,93	7 670 016,52
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		7 226 055,06	7 802 583,47
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		1 703 262,87	-132 566,95

Préambule

L'exercice fiscal clos le **30/09/2023** a une durée de **12 mois**.

L'exercice précédent avait une durée de **12 mois** recouvrant la période du **01/10/2021** au **30/09/2022**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **28 289 918,79 €**.

Le résultat net comptable est un bénéfice de **1 703 262,87 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations générales complémentaires

Notre société POULAILLON SA, société mère du Groupe POULAILLON, présente les comptes consolidés du Groupe POULAILLON. Il n'y a pas eu de variation de périmètre au cours de l'exercice à l'exception de la prise de participation FRANCE ET PAUL décrite ci-dessous.

La société filiale BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON (MFP) et notre société tête de Groupe, POULAILLON SA (PSA), sont en litige, dans le cadre de plusieurs procédures judiciaires, avec la société qui a donné à bail le site de MORSCHWILLER LE BAS puis de WITTELSHEIM et avec ses associés.

Les litiges entre les parties trouvent leur origine dans une promesse de vente consentie par les associés de la société Bailleresse et propriétaire des locaux de MORSCHWILLER LE BAS et de WITTELSHEIM, portant sur les parts sociales de cette société.

La mise en œuvre de la promesse en 2016 et en particulier la levée d'option pour l'acquisition des parts sociales de la société Bailleresse, a fait l'objet d'une longue procédure judiciaire, portant sur la revendication de la propriété de ces parts. Cette procédure a donné lieu à une décision favorable pour le groupe Poulaillon rendue par la Cour d'appel de Colmar le 17 mai 2023. Aux termes de cet arrêt, la cession des titres au profit de Poulaillon SA a été ordonnée à effet rétroactif au 29 juillet 2016. Cet arrêt est exécutoire nonobstant un pourvoi devant la Cour de cassation dont l'examen est en cours.

Par acte sous seing privé du 14 juin 2023, les parties ont régularisé un acte de cession des titres de la société au profit de Poulaillon SA. Cette société intègre donc le périmètre consolidé du Groupe POULAILLON.

En accord entre la société bailleresse et la société MFP POULAILLON, ces deux sociétés étant dorénavant sous contrôle commun de la tête de Groupe, les procédures en cours relatives aux baux commerciaux ont fait l'objet ou vont faire l'objet progressivement d'un retrait du rôle ou d'une radiation. Les provisions et charges à payer relatives à ces litiges ont pu être reprises au cours de l'exercice.

Le Groupe POULAILLON estime avoir subi un préjudice important suite au refus des associés du bailleur d'honorer la levée de la promesse de cession de parts sociales. Le Groupe a assigné les anciens associés de la société bailleresse en réparation.

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

• Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Aucun fond de commerce n'est inscrit à l'actif du bilan de notre Société.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue :

TYPE D'IMMOBILISATION	DURÉE D'AMORTISSEMENT
BÂTIMENTS, INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	
Bâtiments commerciaux	sans objet
Bureaux	sans objet
Agencements	sans objet
Mobilier	5 à 10 ans
Travaux	5 à 10 ans
MATÉRIEL ET OUTILLAGE	
Matériel	3 à 8 ans
Outillage	3 à 8 ans
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Logiciels	1 à 5 ans
Brevets	sans objet
Autres	7 ans

● Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Titres de notre filiale EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY :

Le montant cumulé de la provision pour dépréciation des titres s'élève à 5 000 000 euros au 30 septembre 2023, c'est à dire la totalité du prix d'acquisition. Il n'y a pas eu de dotation pour dépréciation de ces titres pour l'exercice.

● Frais de Recherche et Développement

● Inscription à l'actif

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations au compte 203000, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Le Groupe POULAILLON a écrit un nouveau concept de magasin, sous l'enseigne « MORICETTE »[®]. Ce concept avait été mis en place, pour la première fois, au Centre Commercial LA PART DIEU à LYON. Ces frais de développement sont intégralement amortis.

Les frais de recherche et de développement comprennent également les frais de création du concept de la franchise.

● Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

● Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

● Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés

Garanties données pour les emprunts souscrites par notre société Garantie donnée dans le cadre de l'emprunt n°164 183 auprès de BPI FRANCE ayant pour objet Renforcement de la Structure Financière pour un montant de 1 000 000 euros. Il a été retenu sur les fonds prêtés la somme de 50 000 euros qui est conservée par le prêteur comme gage espèces. Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 50 000 euros.

Garantie donnée dans le cadre de l'emprunt n°164 184 auprès de BPI FRANCE ayant pour objet Renforcement de la Structure Financière pour un montant de 2 000 000 euros. Il a été retenu sur les fonds prêtés la somme de 100 000 euros qui est conservée par le prêteur comme gage espèces. Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 100 000 euros.

Garantie donnée dans le cadre du financement par emprunt n°164194 - Caisse d'Epargne de 500 000 euros pour l'acquisition des parts de la SCI LES CHENAIES. Nantissement des parts sociales SCI LES CHENAIES. Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 207 405 €.

Garantie donnée dans le cadre de l'emprunt n°164 214 auprès de BPI FRANCE ayant pour objet Renforcement de la Structure Financière pour un montant de 2 000 000 euros. Il a été retenu sur les fonds prêtés la somme de 100 000 euros qui est conservée par le prêteur comme gage espèces. Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 1 200 000 euros.

Garantie donnée dans le cadre du financement par emprunt n°164242 Crédit Agricole Alsace Vosges de 30 300 euros pour l'acquisition d'un véhicule - Emprunt sans garantie. L'emprunt est arrivé à son terme au cours de l'exercice 30 septembre 2023.

Garantie donnée dans le cadre du financement par emprunt n°164244 Crédit Agricole Alsace Vosges de 18 000 euros pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire - Emprunt sans garantie. L'emprunt est arrivé à son terme au cours de l'exercice 30 septembre 2023.

Garantie donnée dans le cadre du financement par emprunt n°164245 Crédit Agricole Alsace Vosges de 14 408.33 euros pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire - Gage sur le véhicule financé. Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 2 017 euros.

Garanties données dans le cadre de l'emprunt n°164 265 auprès de BECM (pour la moitié, soit 275 000 euros) et l'emprunt n°164266 auprès du CAAV (pour l'autre moitié, soit 275 000 euros), ayant pour objet le financement relatif à l'ajout d'une ligne Fardelage pour un montant total de 550 000 euros : Emprunts sans garantie.

Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 269 494 euros pour le premier et 271 298 euros pour le second emprunt.

Garantie donnée à notre filiale "BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON" :

Des emprunts ont été souscrits par notre filiale pour financer l'acquisition de la levée d'option d'achat anticipé du contrat de crédit-bail finançant la chaîne de fabrication du nouveau site de Wittelsheim II.

Notre Société s'est porté caution solidaire pour l'ensemble de ces financements, à savoir :

Emprunt n°164193 BANQUE PALATINE pour un montant de 2 000 000 euros - Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 157 645 euros.

Emprunt n°164251 BNP pour un montant de 224 000 euros - Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 135 674 euros.

Emprunt n°164252 Banque Européenne du Crédit Mutuel pour un montant de 112 000 euros - Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 67 846 euros.

Emprunt n°164253 Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne pour un montant de 220 000 euros - Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 133 251 euros.

Emprunt n°164254 CIC pour un montant de 115 000 euros - Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 71 561 euros.

Emprunt n°164255 Société Générale pour un montant de 440 000 euros - Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 318 187 euros.

Notre Société s'est également portée caution solidaire et indivisible intervenue en cours d'exercice pour le rachat d'un crédit-bail mobilier à savoir :

Emprunt n°164260 Caisse d'Epargne Grand Est Europe 220 000 euros - Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 176 893 euros.

Garantie de poursuite de la location des lignes sandwichs acquises en crédit-bail n°612290 auprès de CM-CIC BAIL pour un montant global de loyers de 222 288 euros. Le montant de la dette au 30 septembre 2023 est soldé.

Garantie donnée à notre filiale "AU MOULIN POULAILLON" :

Garantie donnée dans le cadre du financement par emprunt n°164161 - BPI FRANCE 182 500 euros dans le cadre de travaux d'aménagement du nouveau point de vente de Morschwiller le bas détenu par notre filiale AU MOULIN POULAILLON. Cautionnement solidaire à hauteur de 25% de l'encours du crédit. Cet emprunt a été intégralement remboursé au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Garantie donnée dans le cadre du financement par emprunt n°164162 - Crédit Mutuel Mulhouse Europe de 90 000 euros dans le cadre de travaux d'aménagement du nouveau point de vente de Morschwiller le bas détenu par notre filiale AU MOULIN POULAILLON. Cautionnement solidaire d'un montant de 22 500 euros augmenté de tous intérêts, commissions, frais et accessoires. Cet emprunt a été intégralement remboursé au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Garantie donnée dans le cadre du financement par emprunt n°164163 - Crédit Mutuel Mulhouse Europe de 90 000 euros dans le cadre de travaux d'aménagement du nouveau point de vente de Morschwiller le bas détenu par notre filiale AU MOULIN POULAILLON. Cautionnement solidaire d'un montant de 22 500 euros augmenté de tous intérêts, commissions, frais et accessoires. Cet emprunt a été intégralement remboursé au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2023.

Garantie donnée dans le cadre du financement par emprunt n°164209 - Crédit Mutuel Mulhouse Europe de 285 000 euros dans le cadre des travaux de construction du nouveau point de vente situé à Hochstatt détenu par notre filiale AU MOULIN POULAILLON. Cautionnement solidaire d'un montant de 85 500 euros augmenté de tous intérêts, commissions, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 73 677 €.

Garantie donnée dans le cadre du financement par emprunt n°164210 - Banque Européenne du Crédit Mutuel de 550 000 euros dans le cadre de l'acquisition du fonds de commerce situé Rue Franc Bourgeois à Strasbourg détenu par notre filiale AU MOULIN POULAILLON. Cautionnement solidaire d'un montant de 165 000 euros augmenté de tous intérêts, commissions, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 133 630 €.

Garantie donnée dans le cadre du financement par emprunt n°164211 - Banque Européenne du Crédit Mutuel de 285 000 euros dans le cadre des travaux de construction du nouveau point de vente situé à Hochstatt détenu par notre filiale AU MOULIN POULAILLON. Cautionnement solidaire d'un montant de 85 500 euros augmenté de tous intérêts, commissions, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 72 311 €.

Garantie donnée dans le cadre du financement par emprunt n°164261 - Crédit Mutuel Mulhouse Europe de 200 000 euros dans le cadre du poste financement de travaux et de matériel du nouveau point de vente situé à Kingersheim détenu par notre filiale AU MOULIN POULAILLON. Cautionnement solidaire d'un montant de 40 000 euros augmenté de tous intérêts, commissions, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 140 629 €.

Garanties données à notre filiale SCI POULAILLON CONSTRUCTION :

Sur les emprunts souscrits pour la construction d'un ensemble immobilier Impasse de l'aérodrome à (68) Rixheim :

n°164 174 Emprunt Caisse d'Epargne d'Alsace 400 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 20% soit 80 000 euros augmentée des intérêts, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 147 207 €.

n°164 173 Emprunt Crédit Mutuel Mulhouse Europe 400 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 96 000 euros augmentés des intérêts, commissions, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 163 924 €.

n°164 172 Emprunt Banque Populaire d'Alsace 400 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 80 000 euros en principal, plus tous les intérêts et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 150 179 €.

Garanties données à notre filiale SCI MORSCHWILLER CONSTRUCTION :

Sur les emprunts souscrits pour l'acquisition des locaux à (68) MORSCHWILLER LE BAS.

N°164170 Emprunt BANQUE POPULAIRE D'ALSACE pour 200 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 60 000 euros en principal, augmenté de tous intérêts et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 68 521 €.

N°164171 Emprunt CAISSE DE CREDIT MUTUEL pour 200 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 50 000 euros en principal, augmenté de tous intérêts et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 80 996 €.

N°164160 et n°164161 Emprunt global BPI FRANCE pour 200 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 50 000 euros en principal, augmenté de tous intérêts et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 70 260 €.

Garanties données à notre filiale EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY SAS :

Sur les emprunts souscrits pour la construction d'une usine d'embouteillage d'eau à (70) Velleminfroy :

N°164 179 Emprunt Société Générale 233 129.72 euros. Caution solidaire à hauteur de 404 000 euros augmentée de tous intérêts, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 4 801 €.

N°164 182 Emprunt LCL 404 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 404 000 euros augmentée de tous intérêts, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 16 108 €.

N°164 196 Emprunt Société Générale 170 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 170 000 euros augmentée de tous intérêts, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 35 576 €.

N°164249 Emprunt Banque Européenne du Crédit Mutuel 597 475 euros. Caution solidaire à hauteur de 597 475 euros augmenté de tous intérêts, commissions, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 453 063 euros.

N°164250 Emprunt Crédit Agricole Alsace Vosges 597 475 euros, débloqué pour 545 549 euros finalement. Caution solidaire à hauteur de 597 475 euros augmenté de tous intérêts, commissions, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 413 425 euros.

Garanties données à notre filiale SCI VELLE :

Sur les emprunts souscrits pour la construction d'une usine d'embouteillage d'eau à (70) Velleminfroy :

N°164 186 Emprunt Société Générale 475 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 475 000 euros augmentée de tous intérêts, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 225 307 €.

N°164 187 Emprunt Banque Kolb 475 000 euros. Caution solidaire à concurrence de 617 500 euros augmentée de tous intérêts, frais et accessoires (emprunt majoré de 30%). Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 222 209 €.

N°164 188 Emprunt Crédit Agricole Mutuel Franche-Comté 950 000 euros. Caution solidaire à concurrence de la somme de 1 140 000 euros avec effet jusqu'au 30 mars 2032. Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 445 957 euros.

Garanties données à notre filiale SA POULAILLON SAINT-VIT :

Sur les emprunts souscrits pour l'acquisition de la ligne de production MECATHERM :

N°164 212 Emprunt Crédit Agricole 700 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 175 000 euros augmentée de tous intérêts, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 317 581 €.

N°164 213 Emprunt Banque Populaire Bourgogne Franche Comté de 700 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 175 000 euros augmentée de tous intérêts, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 295 429 €.

Sur les emprunts souscrits pour la construction d'un ensemble chambre froide et surgélateur 9 rue Robert Schuman à (25) Saint-Vit :

N°1642131 Emprunt Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté 175 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 43 750 euros. Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 96 970 euros.

N°1642132 Emprunt Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne 175 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 43 750 euros. Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 99 047 euros.

N°1642133 Emprunt Crédit Agricole Franche-Comté 175 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 43 750 euros, plus intérêts, commissions, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 103 392 euros.

N°1642134 Emprunt Crédit Agricole Alsace Vosges 175 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 43 750 euros, plus intérêts, commissions, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 119 748 euros.

Sur la reprise des droits sociaux de la société 365 MATINS devenue la SA POULAILLON SAINT-VIT par notre Société N°168105 Echéancier FINANCIERE 366 d'un montant de 1 500 000 euros. Engagement express et irrévocable et solidaire avec notre filiale BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON SA à rembourser la société FINANCIERE 366 la somme 1 500 000 euros et ce, pour le compte du débiteur (notre filiale PSV). Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 1 125 000 euros.

Garanties données à notre filiale SCI HOCHSTATT CONSTRUCTION :

Sur les emprunts souscrits pour la construction d'un ensemble immobilier 2A rue du 2e Zouaves à (68) Hochstatt :

N°164206 Emprunt Caisse de Crédit Mutuel 360 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 72 000 euros augmenté de tous intérêts, commissions, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 204 929 euros.

N°164207 Banque Européenne du Crédit Mutuel 360 000 euros. Caution solidaire à hauteur de 72 000 euros augmenté de tous intérêts, commissions, frais et accessoires. Le montant de la dette au 30 septembre 2023 s'élève à 204 929 euros.

Garanties données à notre filiale SCI ANDELNANS CONSTRUCTION :

Sur les emprunts souscrits pour l'acquisition d'un ensemble immobilier 18bis route de Montbéliard à (90) Andelnans : Notre Société n'a pas donné de garantie pour la souscription des emprunts par notre filiale.

Garanties données à notre filiale SCI LES MIRABELLES 2 :

Sur les emprunts souscrits pour l'acquisition d'un ensemble immobilier 15 rue des Pays-Bas à (68) Wittelsheim : Notre Société n'a pas donné de garantie pour la souscription des emprunts par notre filiale.

Engagements reçus

Créance sur BPI FRANCE à hauteur de la retenue de garantie versée sur l'emprunt n°164183 pour 50 000 euros rémunérée au taux du CNO TEC 5 en l'absence d'impayée au terme du contrat, créance inscrite en 275000.

Ce financement bénéficie d'une garantie au titre du Fonds National de Garantie - Renforcement de Haut de Bilan - à hauteur de 60%.

Créance sur BPI FRANCE à hauteur de la retenue de garantie versée sur l'emprunt n°164184 pour 100 000 euros rémunérée au taux du CNO TEC 5 en l'absence d'impayée au terme du contrat, créance inscrite en 275000.

Ce financement bénéficie d'une garantie au titre du Fonds National de Garantie - Prêt Croissance International - à hauteur de 80%

Créance sur BPI FRANCE à hauteur de la retenue de garantie versée sur l'emprunt n°164214 pour 100 000 euros rémunérée au taux du CNO TEC 5 en l'absence d'impayée au terme du contrat, créance inscrite en 275710.

Ce financement bénéficie d'une garantie au titre du Fonds National de Garantie - Prêt Croissance International - à hauteur de 80%

Notre société a consenti divers abandons de créances au profit de ses filiales, avec clauses de retour à meilleure fortune. Il s'agit des sommes suivantes :

. 1 000 000 euros au profit de notre filiale SOURCE DE VELLEMINFROY le 30 septembre 2020

. 1 100 000 euros au profit de notre filiale EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY le 30 septembre 2019

. 230 000 euros au profit de notre filiale EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY le 30 septembre 2018

. 330 000 euros au profit de notre filiale EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY le 30 septembre 2017.

Événements significatifs de l'exercice

• Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice clos au 30 septembre 2023 est un exercice de pleine activité du Groupe, sur toutes les pôles activités que sont :

- Le BtoC pour le réseau de magasin,
- Le BtoB pour les professionnels,
- L'embouteillage de l'eau minérale,
- La franchise, les marques

Un nouveau contrat de franchise a été consenti pour une ouverture de magasin à Obernai (67), le 30 juin 2023, sous le format atelier de cuisson, magasin de centre-ville installé au 10 rue du Marché.

Principaux faits caractéristiques de la période sur l'ensemble du Groupe

Conflit Russo-Ukrainien

Le conflit armé entre la Russie et l'Ukraine, qui a eu de nombreuses incidences sur les activités du Groupe, notamment sur les approvisionnements et le coût des matières premières, continue à impacter le Groupe.

L'inflation en découlant a perturbé les ratios d'achats et de consommations qui sont dégradés et qui n'ont pas retrouvé la position initiale souhaitée par le Groupe.

La hausse des prix dépasse largement le coût des matières premières et impacte notamment le coût de l'énergie. Le Groupe a bénéficié de tarifs bloqués jusqu'au 31 décembre 2023, ce qui a permis de maîtriser la situation. Après de longues négociations, un nouveau contrat a été signé avec une progression tarifaire de l'ordre de 40 % du coût de la consommation électrique.

L'objectif du Groupe, et non des moindres, est de pouvoir continuer à proposer à la clientèle BtoC et BtoB l'ensemble des produits de la gamme POULAILLON, sans rupture, ni baisse de la qualité, ceci afin de préserver l'image de la marque ainsi que la réputation du Groupe.

• Événements post-clôture

Le contexte inflationniste reste un sujet important pour le pilotage des activités du Groupe dont les marges restent impactées. Un travail de fonds de reconstitution est en cours et nécessitera temps et énergie. Le sujet de l'énergie pour lequel nous avons signé un nouveau contrat pour un an débutant au 1er janvier 2024, nous impose une hausse tarifaire de l'ordre de 40 % pour la consommation d'électricité du Groupe.

Une franchise d'un atelier de cuisson consentie par notre société, sera ouverte à DOLE (39). Le franchisé de DOLE exploitait précédemment la franchise de DIJON LIBERTE en ville, ce site ayant intégré notre société en succursale début novembre 2023.

D'autres contacts pour de nouveaux franchisés sont en cours de discussion.

Conflit Israël-Hamas

L'attaque du 7 octobre 2023 vient tragiquement assombrir les populations au Moyen-Orient.

Même si nous ne constatons pas de conséquences directes sur la gestion du Groupe pour le moment, les prix du pétrole et de tous les produits dérivés pourraient augmenter, entraînant une hausse des prix des approvisionnements.

Il n'y a pas d'autres événements postérieurs à signaler.

Informations complémentaires

Informations relatives aux postes du bilan

- Tableau des immobilisations

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (A)	AUGMENTATIONS (B)	DIMINUTIONS (C)	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (D)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	320 220,00			320 220,00
Brevets	598 130,00	175 100,00		773 230,00
Fonds commercial				
Autres	172 600,00		172 600,00	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Autres	205 319,00	124 333,00	71 295,00	258 357,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	18 979 520,00	123 498,00		19 103 018,00
Prêts				
Autres	267 100,00		1 100,00	266 000,00

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1

(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de la plaquette

Aucun fonds de commerce n'est inscrit à l'actif du bilan de la société POULAILLON SA.

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Le poste "autres immobilisations incorporelles" pour 172 600 €, correspond à des immobilisations en cours de l'an dernier, qui ont été activées et transférées dans le poste "Brevets" sur cet exercice.

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré. Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Le poste "immobilisations financières" a augmenté de 123 498 € pour la prise de participation de la société FRANCE ET PAUL SARL.

- Tableau des amortissements et dépréciations

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (A)	AUGMENTATIONS (B)	DIMINUTIONS (C)	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (D)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	314 365,00	5 855,00		320 220,00
Brevets	92 261,00	36 449,00		128 710,00
Fonds commercial				
Autres				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Autres	153 433,00	41 156,00	19 979,00	174 610,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	5 000 000,00			5 000 000,00
Prêts				
Autres				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent

(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice

(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Les titres de notre filiale EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY : Le montant cumulé de la provision pour dépréciation des titres s'élève à 5 000 000 euros au 30 septembre 2023, c'est à dire la totalité du prix d'acquisition. Il n'y a pas de dotation pour dépréciation de ces titres pour l'exercice.

- Tableau des provisions

NATURE DE LA PROVISION	VALEUR COMPTABLE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	DOTATION	REPRISE	VALEUR COMPTABLE À LA CLÔTURE
prov pour dépréciation des titres de participation	5 000 000,00			5 000 000,00
autres prov pour dépréciation	2 865 000,00	1 550 000,00		4 415 000,00

La provision pour dépréciation sur titre de participation concerne exclusivement notre filiale EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY SAS.

Les autres provisions pour dépréciation concernent exclusivement notre filiale EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY SAS également, et il s'agit plus précisément d'une dépréciation partielle de l'avance de trésorerie consentie à cette filiale. La société soutient financièrement sa filiale à travers des avances de trésorerie.

Il y a une dotation complémentaire de 1 550 K€ au cours de l'exercice, portant la provision totale à 4 415 K€ sur un montant d'avances consenties pour 6 357 K€.

- État des créances

	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	ENTRE UN AN ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières	266 000,00			266 000,00
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	1 968 162,00	1 968 162,00		
Personnel et comptes rattachés	64 667,00	64 667,00		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux				
ÉTATS ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				
Impôts sur les bénéfiques				
TVA	36 217,00	36 217,00		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés	14 081 687,00	7 724 717,00		6 356 970,00
Débiteurs divers	28 923,00	28 923,00		
Charges constatées d'avance	63 485,00	63 485,00		
TOTAL	16 509 141,00	9 886 171,00	0,00	6 622 970,00
Montants des prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Notre Société détient une créance de 6 356 970 euros au 30 septembre 2023 sur notre filiale Eaux Minérales de Velleminfroy correspondant à des avances de trésorerie. Cette créance a fait l'objet d'une provision pour dépréciation pour un montant de 1 075 000 euros au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2021, d'une dotation complémentaire de 1 790 000 euros au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2022, et d'une dotation complémentaire de 1 550 000 euros au cours de cet exercice.

- État des dettes

	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	ENTRE UN AN ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements de crédit	2 106 726,00	655 620,00	1 158 133,00	292 973,00
Emprunts et dettes financières divers	5 000,00	5 000,00		
Fournisseurs et comptes rattachés	186 961,00	186 961,00		
Personnel et comptes rattachés	267 490,00	267 490,00		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	222 898,00	222 898,00		
ÉTATS ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				
Impôts sur les bénéfiques	626 454,00	626 454,00		
TVA	661 766,00	661 766,00		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	31 933,00	31 933,00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 365,00	2 365,00		
Groupe et associés	4 976 567,00	4 976 567,00		
Autres dettes	93 226,00	93 226,00		
Produits constatés d'avance	1 894,00	1 894,00		
TOTAL	9 183 280,00	7 732 174,00	1 158 133,00	292 973,00
Emprunts souscrits en cours d'exercice	550 000,00			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 072 477,00			
Montant des emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

- État des charges à payer et des produits à recevoir

CHARGES À PAYER	MONTANT	COMMENTAIRE
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 512,00	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 575,00	
Dettes fiscales et sociales	386 650,00	
Autres dettes	93 226,00	
TOTAL	532 963,00	

PRODUITS À RECEVOIR	MONTANT	COMMENTAIRE
Créances clients et comptes rattachés	1 195 710,00	
Autres créances	2 500,00	
TOTAL	1 198 210,00	

- État des charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT	COMMENTAIRE
Charges d'exploitation	63 485,00	
TOTAL	63 485,00	

- État des produits constatés d'avance

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT	COMMENTAIRE
Produits d'exploitation	1 894,00	
TOTAL	1 894,00	

- Tableau de variation du capital

CAPITAL SOCIAL	NOMBRES D' ACTIONS OU PARTS SOCIALES	VALEUR NOMINALE
Titres en début d'exercice	5 111 119,00	1,00
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice	5 111 119,00	1,00

- Capitaux propres

RUBRIQUES	DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION DE CAPITAL	RÉDUCTION DE CAPITAL	AFFECTATION DU RÉSULTAT	FIN D'EXERCICE
Capital	5 111 119,00				5 111 119,00
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social	10 034 946,00				10 034 946,00
Écarts de réévaluation					
Réserve légale	511 112,00				511 112,00
Autres réserves	1 000 000,00				1 000 000,00
Actionnaires capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur	880 767,00			-132 567,00	748 200,00
Report à nouveau débiteur	-132 567,00			132 567,00	
Résultat de l'exercice					1 703 263,00
TOTAL	17 405 377,00	0,00	0,00	0,00	19 108 640,00

La ligne Report à Nouveau Débiteur correspond au résultat de l'exercice précédent.

Engagements et opérations hors-bilan

- Engagements de retraite

La société a signé avec la compagnie d'assurances AXA en septembre 2009 un contrat d'externalisation de la gestion de ses engagements en matière d'indemnités de fin de carrière à verser à ses salariés.

Le montant de l'engagement de notre société s'élève à 107 941 euros au 30 septembre 2023 dans le cadre du départ volontaire à 64 ans selon la valorisation effectuée par nos soins.

Le montant du fond collectif pour la société s'élève au 30 septembre 2023 à 46 913 euros chez AXA, soit un engagement non couvert de 61 028 euros.

Un provision au titre d'un versement de 17 k€ a été provisionné en charges de cet exercice.

Informations relatives à l'effectif

- Tableau de l'effectif moyen N

CATÉGORIE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Cadres			17,00
Non-cadres			
Employés			30,00

Dont 6 apprentis dans la catégorie des employés et 4 dirigeants dans la catégorie des cadres.
L'effectif est composé de 27 femmes et 20 hommes.

Informations générales complémentaires

Informations relatives au compte de résultat :

Ventilation du chiffre d'affaires net :

(PCG Art. 831-2/14)

Le chiffre d'affaires de notre Société est constitué à 91.6% par de la facturation à nos filiales et sociétés liées, à 6.8% par la facturation de redevances à nos franchisés, le solde 1.6% représentant des prestations de service à des tiers.

Rémunération des dirigeants :

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Le montant des rémunérations brutes allouées à raison des fonctions des membres de l'organe de directions dans notre Société et nos entreprises contrôlées ainsi que des intérêts des comptes courant d'associés versés aux dirigeants est communiqué dans la plaquette des comptes consolidés pour l'ensemble du Groupe.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices :

(PCG Art. 831-2 al 16)

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	2 265 617	587 757
Résultat exceptionnel (hors participation)	34 951	9 548
Résultat comptable (hors participation)	2 300 568	597 305

Indications spécifiques à l'intégration fiscale :

Depuis le 1er octobre 2012, notre société ainsi que notre filiale la société "BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON" forment un groupe d'intégration fiscale dans lequel notre société devient seule redevable de l'imposition forfaitaire annuelle ainsi que de l'impôt sur les sociétés.

Nos filiales EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY SAS et SARL AU MOULIN POULAILLON ont rejoint le groupe d'intégration fiscale depuis les exercices ouvert respectivement le 1er octobre 2016 et la 1er octobre 2017.

Le résultat fiscal de notre société est bénéficiaire de 843 299 euros, celui de notre filiale "BRETZELS MORICETTES MFP POULAILLON" est bénéficiaire de 1 708 076 euros, celui de notre filiale "EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY SAS" est déficitaire de 1 928 115 euros et celui de notre filiale "SARL AU MOULIN POULAILLON" est bénéficiaire de 2 671 894 euros.

Le résultat d'ensemble doit être corrigé de la dotation pour provision pour dépréciation partielle de l'avance de trésorerie faite à notre filiale. Cette dépréciation est rapportée au résultat d'ensemble pour un montant de 1 550 000 euros. Cela représente une imposition de 387.50 Keuros entièrement supportée par notre société.

Ainsi, le résultat fiscal d'ensemble est bénéficiaire de 4 845 154 euros.

Après imputation du déficit antérieur pour un montant de 220 235 euros le résultat d'ensemble est par conséquent bénéficiaire de 4 624 919 euros.

En conséquence de la convention d'intégration fiscale conclue entre nos sociétés, notre société a comptabilisé dans ses comptes la charge d'impôt comme en l'absence d'intégration, l'économie d'impôt liées aux déficits de nos filiales est comptabilisé dans les résultats respectifs de celles-ci.

Dans notre société, il existe ainsi un compte Intégration fiscale :
 - Charges pour un montant de 598 325 euros dû par notre société
 - Produits pour un montant de 1 020 euros dû par notre société.

Honoraires des commissaires aux comptes :

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes est mentionné en annexe des comptes consolidés de notre société mère POULAILLON SA.

Engagements et opérations hors-bilan :

Crédit-bail :

(Code monétaire et financier R 313-14)

Nature	Terrains	Constructions	Instal.Matériel et Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine				1 096 597	1 096 597
Redevances payées - cumuls exercices antérieurs - exercice				429 507 237 303	429 507 237 303
Total				666 810	666 810
Redevances restant à payer - à un an au plus - entre 1 et 5 ans - à plus de 5 ans				232 534 414 860	232 534 414 860
Total				647 394	647 394
Valeur résiduelle - à un an au plus - entre 1 et 5 ans				12 155 91 812	12 155 91 812
Total				103 967	103 967
Montant en charge sur l'exercice				236 081	236 081

La valeur d'origine ne concerne que les contrats encore en cours au 30 septembre 2023.

Accroissements et allègements dette future d'impôt :

(PCG Art. 831-2/19, Art. 832-12 et Art. 832-13)

Néant

Produits et charges exceptionnels :*(PCG Art. 831-2/13)*

Nature	Montant	Imputé au compte
Produits exceptionnels		
- PROD EXCEPT SUR EX ANTERIEURS	3 941	77200000
- PROD CESSION ELEMETS ACTIFS CEDES	88 000	77500000
Total	91 941	
Charges exceptionnelles		
- PENALITES RETARD FOURNISSEURS	3 680	67120000
- CH EXC DIVERSES SUR OP DE GESTION	762	67180000
- CH EXC SUR EX ANTERIEURS	1 234	67200000
- VNC ELEMENTS ACTIF CEDES OU MIS AU REBUT	51 315	67500000
Total	56 991	

Participation :

Nature	Montant
Part de la réserve spéciale de participation utilise hors de l'entreprise au cours de l'exercice	0

Liste des filiales et participations :

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Informations financières (5)	Capital (6)	Réserve et report à nouveau avant affectation des résultats (6) (10)	Quota-part du capital détenu (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus (7) (8)		Prêt et avances consentis par la société et non encore remboursés (7) (9)	Montant des cautionnements et avoirs donnés par la société (7)	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos (7) (10)	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos) (7) (10)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice (7)	Observations
				Brutte	Nette						
Filiales et participations (1)											
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessus (2) (3).											
1. Filiales (à détailler)	7 337 014	-1 484 645		12 651 618	7 651 618	13 057 776		71 536 605	3 543 357	407 350	...
(*) de 50 % du capital détenu par la société.											
- TOMBLAINE DEVELOPPEMENT	10 000	3 177	100,00	10 000	10 000	-12 146		8 400	8		
- EAUX MINERALES DE VELLEMINFROY	5 000 000	-8 081 373	100,00	5 000 000		6 356 970		2 320 357	-1 395 796		4 415 000*
- POULAILLON SAINT-VIT	200 000	1 383 257	100,00	2 196 460	2 196 460	2 501 770		8 443 360	634 403		
- FRANCE ET PAUL	5 000	717 466	100,00	123 498	123 498			786 679	363 721		
- BRETZELS MORICETTES M.F.P.	2 040 000	3 778 697	99,96	4 731 600	4 731 600	1 310 362		59 144 779	2 315 313		
- VELLE	10 000	133 115	99,90	9 990	9 990	1 303 848		244 702	94 715	82 262	
- LES MIRABELLES 2	30 430	84 964	99,90	30 450	30 450	774 788		124 121	84 964	84 878	31/12/2022
- LES CHENAIES	1 524	283 803	100,00	510 000	510 000			81 813	33 174	30 000	31/12/2022
- ANDELNANS CONSTRUCTION	10 000	41 621	99,20	9 920	9 920			79 604	41 621	41 288	31/12/2022
- POULAILLON CONSTRUCTION	10 000	79 924	99,00	9 900	9 900	506 220		154 621	79 924	79 125	31/12/2022
- MORSCHWILLER CONSTRUCTION	10 000	49 455	99,00	9 900	9 900	197 969		100 624	49 455	48 960	31/12/2022
- HOCHSTATT CONSTRUCTION	10 000	41 249	99,00	9 900	9 900	117 995		102 345	41 249	40 837	31/12/2022
- Pour les capitaux propres, chiffres d'affaires, et résultat net des filiales, il s'agit du dernier exercice clos, soit le 30/09/2023, soit le 31/12/2022											
- * Pour la filiale EMV, l'avance consentie a été dépréciée pour le montant indiqué en colonne Observations											
2. Participations (à détailler)	2 346 400	8 116 204		6 451 400	6 451 400	-4 475 050		61 637 361	1 935 524	1 574 895	...
(*) à 50 % du capital détenu par la société.											
- AU MOULIN POULAILLON	2 000 000	8 153 122	45,00	6 300 000	6 300 000	-4 964 420		61 624 461	1 842 720	1 574 895	
- SOURCE DE VELLEMINFROY	346 400	-36 918	43,70	151 400	151 400	489 370		13 500	32 804		
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations.											
1. Filiales non reprises au § A.											
a. Filiales françaises (ensemble)				0	0	0				0	...
b. Filiales étrangères (ensemble) (4)				0	0	0				0	...
2. Participations non reprises au § A.											
a. Dans des sociétés françaises (ensemble)				0	0	0				0	...
b. Dans des sociétés étrangères (ensemble)				0	0	0				0	...

(1) Pour chacune des filiales et des entités, avec lesquelles la société a un lien de participation, indiquer s'il y a lieu le numéro d'identification national (numéro SIREN).

(2) Dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(3) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.

(4) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(5) Mentionner au pied du tableau la parité entre l'euro et les autres devises.

(6) Dans la monnaie locale d'opération.

(7) En euros.

(8) Si le montant inscrit a été réévalué, indiquer le montant de l'écart de réévaluation dans la colonne Observations.

(9) Mentionner dans cette colonne le total des prêts et avances (sous déduction des remboursements) à la clôture de l'exercice et, dans la colonne Observations, les provisions constituées le cas échéant.

(10) S'il s'agit d'un exercice dont la clôture ne coïncide pas avec celle de l'exercice de la société, le préciser dans la colonne Observations.